Renaturation de la Corrèze dans Tulle (19)



Suite à de premiers travaux et notamment à l'arasement du seuil de BW en 2008 et de celui du pont des soldats en 2010. L'Agglomération de Tulle a souhaité renaturer l'ensemble de la Corrèze dans sa partie urbaine sur 5 km, depuis le camping municipal à l'amont jusqu'au pont de Souillac à l'aval. La traversée de la ville était fortement marquée par les aménagements successifs réalisés au et XX^{eme} siècle qui ont conduit à modifier sensiblement le fonctionnement naturel de la rivière : création de seuils, aménagement en encorbellement, disparition des berges, perte d'accessibilité... préjudiciable notamment à la circulation piscicole et accentuant le risque de crue (incompatibilité avec le PPRi auquel est soumis la ville de Tulle).

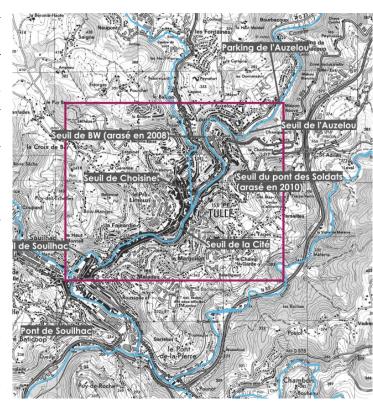
Maître d'ouvrage : Tulle Agglo

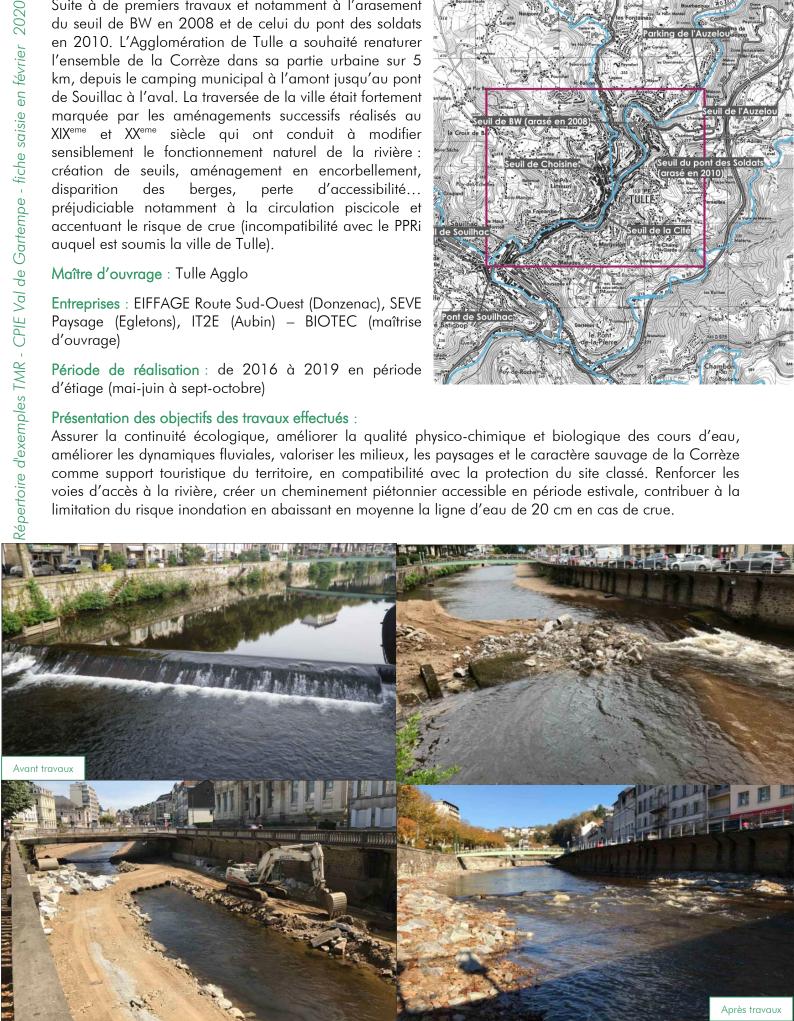
Entreprises: EIFFAGE Route Sud-Ouest (Donzenac), SEVE Paysage (Egletons), IT2E (Aubin) - BIOTEC (maîtrise d'ouvrage)

Période de réalisation : de 2016 à 2019 en période d'étiage (mai-juin à sept-octobre)

Présentation des objectifs des travaux effectués :

Assurer la continuité écologique, améliorer la qualité physico-chimique et biologique des cours d'eau, améliorer les dynamiques fluviales, valoriser les milieux, les paysages et le caractère sauvage de la Corrèze comme support touristique du territoire, en compatibilité avec la protection du site classé. Renforcer les voies d'accès à la rivière, créer un cheminement piétonnier accessible en période estivale, contribuer à la limitation du risque inondation en abaissant en moyenne la ligne d'eau de 20 cm en cas de crue.





Coût total et financements du projet : 2 134 615 €

Le projet est soutenu par l'Europe, l'Agence de l'eau Adour Garonne, le Conseil départemental de la Corrèze, la Région Nouvelle Aquitaine et EDF. 20% autofinancement.

Descriptif technique et financier des travaux réalisés :

1er tronçon: du camping municipal au pont des soldats:

Mise en place d'épis en enrochement en partie amont et médiane, mise en œuvre de protection de berges mixtes de part et d'autre de la base de canoë-kayak; dérasement complet du seuil de l'Auzelou et requalification de la Corrèze dans le parc attenant. Aménagements complémentaires (mise en place d'amas de blocs pour diversifier le lit d'étiage, élimination de végétaux horticoles non indigènes, entretien sélectif des boisements riverains).

<u>2^{eme} tronçon : du pont des soldats au pont des Carmes</u> :

Elimination des renouées asiatiques, reprise complète de la berge gauche au droit de la zone commerciale avec des techniques de génie végétal (apport de matériaux graveleux-terreux sains, couverture avec des géotextiles biodégradables, plantation de buissons et arbustes en ensemencement des surfaces travaillées).

3^{eme} tronçon : du pont des Carmes au pont de la Barrière :

Dérasement complet du seuil de Choisinet et fragmentation du seuil de la Cité administrative. Mise en place de banquettes sur les deux rives. Diversification des écoulements (faciès, amas de blocs et petits épis). Aménagements complémentaires de la banquette en rive droite à la confluence avec la Solane afin d'éviter la création d'une chute d'eau nuisible à la continuité écologique.

<u>4^{eme} tronçon : du pont de la Barrière au pont de Souillac :</u>

Mise en place d'épis à l'aval du pont de Souillac pour diversifier les écoulements et protéger le pied de mur. Dérasement du seuil de Souillac avec maintien des vestiges des anciens vannages en rive droite, les moellons issus de la démolition ont été réemployés dans la constitution d'un important radier.

Etat des lieux avant / après :

Avant : Ecoulement lents, rivière fragmentée par 4 ouvrages majeurs nuisant à la circulation piscicole.

<u>Après</u>: Continuité écologique rétablie, lit diversifié, lit d'étiage fonctionnel, création d'un espace vert en centre-ville et d'un sentier. Patrimoine revalorisé.

Informations sur les aspects administratifs

- -La réalisation de ce projet a été soumise à étude d'impact et à l'obtention d'une autorisation préfectorale au titre de la loi sur l'eau et d'une enquête publique.
- -L'arrêté préfectoral du 07/10/2013 classe la Corrèze ne Liste 1 et 2 et stipule la mise en conformité des ouvrages avant 2018 afin d'assurer la libre circulation de la faune piscicole et des sédiments
- -La Police de l'eau a constaté que le remontage non-autorisé du seuil de l'Auzelou constituait un obstacle à la continuité écologique et a dressé à cet égard le 16 juillet 2014 un PV.

Une convention entre Tulle agglo et les différents propriétaires riverains (Ville de Tulle, Conseil départemental et quelques particuliers) permet d'assurer un entretien global et cohérent des secteurs aménagés.

Informations complémentaires sur la prestation

Consciente de l'importance esthétique de la rivière dans le cœur de ville, l'agglo a travaillé avec les services de l'État en charge de la préservation des paysages, ceux de la Ville de Tulle et un paysagiste afin d'adapter le projet de renaturation aux enjeux paysagers. Les aménagements du lit de la Corrèze permettront à la rivière de retrouver son aspect naturel tout en conservant par endroit l'effet miroir caractéristique à la traversée de la ville (pont des Carmes et pont du Tribunal), en amont des rampes rocheuses seront mises en place.

Les réseaux et canalisations traversant la rivière ont été sécurisé.

Documents utilisés qui seraient disponibles sur demande :

Schéma du projet : http://www.agglo-tulle.fr/file/2544/download?token=KjHtsSK1

Page dédiée aux travaux : http://www.agglo-tulle.fr/vie-pratique/environnement/gestion-des-milieux-aquatiques/la-renaturation-de-la-correze/la

Présentation des impacts observés :

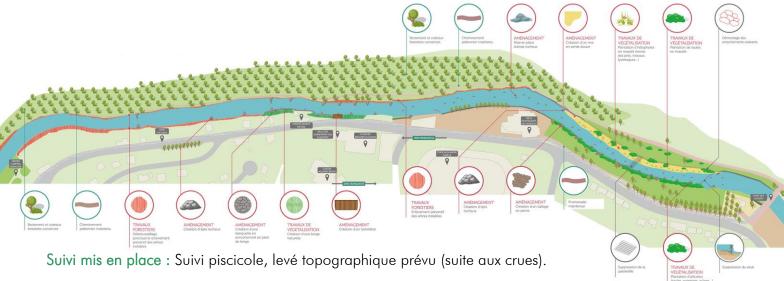
La continuité écologique est assurée en ville. L'aménagement contribue à limiter le risque de crue en secteur sensible (TRI Tulle-Brive-Terrasson), modélisé de 5 à 10 cm en cas de crue majeure. Les habitants prennent plaisir à redécouvrir leur rivière dans un cadre paysager et patrimonial mettant en valeur la ville.

https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/correze/tulle/risque-d-inondation-en-correze-la-ville-de-tulle-mieux-protegee-qu-autrefois-3069553.html?utm_term=Autofeed&utm_medium=Social&utm_source=Facebook#Echobox=1733138779









Commentaires: Ce projet est né d'une motivation « 100% rivière » appuyée par la possibilité d'un financement à 80% et d'une obligation réglementaire liée au classement en Liste 1 et Liste 2 de la Corrèze et à l'inexistence légale des ouvrages. Il aurait peut-être pu être plus intégré dans un projet urbanistique répondant mieux à la volonté manifestée des habitants de cheminer sur de plus long espaces de rivière encore. L'expertise géotechnique a été prévue et confortée de relevés topographiques et d'une modélisation hydraulique fine. L'aspect patrimoine et paysager, lui a été intégré plus tard (étude demandée par l'architecte des Bâtiments de France). Une concertation préalable aurait pu être intéressante pour intégrer de nouveaux paramètres dans un contexte de demande sociétale forte au sujet de la concertation. L'acceptation des riverains a été plutôt facilitante. Une association de riverain plutôt hostile au projet s'est constituée lors de la tranche 1. Des réticences sur la rupture de l'effet miroir en centre-ville se sont fait entendre et atténuées grâce à une réunion avec un paysagiste d'UrbaTulle a permis d'éclaircir le sujet en s'appuyant sur l'exemple d'Annecy (situation comparable). Ce débat à aboutit à la décision de construire des petits seuils en zone ciblées inférieurs à 50 cm.

Le passage d'une crue dépassant largement la période de retour de 10 ans en janvier 2018 a été déterminante pour accorder la population. Car si les caves des commerçants inondaient depuis 10 ans régulièrement, cet évènement majeur n'a pas provoqué de nouvelle inondation. L'impact des travaux sur la diminution du risque à fait preuve.

Le fait d'avancer par tranche de travaux a permis de lever progressivement les craintes en bénéficiant de l'expérience des opérations précédentes. L'effacement du barrage BW a été un avantage pour communiquer auprès des riverains sur l'évolution future du milieu d'autant qu'il semblait disparu des mémoires de beaucoup d'entre eux complètement familier du nouveau paysage.

Afin de rendre plus acceptable à la population la période de travaux des horaires de travaux ont été définis. Les rotations de camions sur les quais ont été interdites les jours de marché, et limitée en nombre et sur selon un sens de circulation défini pour ne pas multiplier les traînées de boues sur les voies publiques. Un nettoyage des voies a été fait dès que cela le nécessite.

Fiche REX arasement du seuil de BW: http://www.tmr-lathus.fr/fichiers/113/7/A%20Chollet%20-%20arasement%20digue.pdf Fiche REX (Tranche 1 - secteur base de Kayak): http://www.tmr-lathus.fr/fichiers/113/7/A%20Chollet%20-%20arasement%20digue.pdf







Réalisation d'un bassin d'initiation au canoëkayak

> Création de berges naturelles

Renaturatio n dans le parc de l'Auzelou à l'emplacem ent d'un ancien seuil





Rampe d'enrochement et pos de radier pour reconnecter la Céronne à La Corrèze